

DECISION

N° 2026/234/DEC/1.4

Le Maire de la Ville d'EU,

Vu,

- l'Article L. 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,

- la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Considérant la décision de signer un contrat de cession avec l'association « **La Banda...Max** » – 13, rue Chanzy – 80420 FLIXECOURT – Représentée par Max VASSEUR pour un concert prévu avec le groupe « **La Zic à Jo** » le samedi 6 juin 2026 de 12h00 à 13h15 dans le jardin Français de la mairie dans le cadre des rdvs aux jardins.

D E C I D E :

Article 1^{er} : Un contrat de cession est signé avec l'association « **La Banda...Max** » – 13, rue Chanzy – 80420 FLIXECOURT – Représentée par Max VASSEUR pour un concert prévu avec le groupe « **La Zic à Jo** » le samedi 6 juin 2026 de 12h00 à 13h15 dans le jardin Français de la mairie dans le cadre des rdvs aux jardins.

Article 2 : Le montant de la prestation s'élève à la somme de 300.00€ TTC.
Ce règlement s'effectuera par mandat administratif dans un délais de trente jours à réception de la facture établie par l'association et d'un RIB.

La commune prendra également en charge :

- Le catering des musiciens
- Le repas
- Les droits d'auteurs
- La sonorisation

Article 3 : Monsieur le Trésorier, Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, en l'Hôtel de Ville, le quatre juin deux mille vingt-six.

Le Maire de la Ville d'EU



Robin DEVOGELAERE

